

FICHE DE POSTE Coordonnateur REP	
Place du poste	Le poste est placé sous l'autorité fonctionnelle conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire (inspecteur du premier degré, inspecteur en charge de la mission Education Prioritaire, l'IA-IPR référent et chef d'établissement).
Cadre général	La fonction de coordonnateur REP a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau.
Missions	Le coordonnateur REP est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du REP. Le coordonnateur de réseau est membre du comité de pilotage du réseau.
Fonctions	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions d'équipe de circonscription et de coordonnateurs aux besoins évalués par l'inspecteur de circonscription ou l'inspecteur en charge de la mission Education Prioritaire - Représenter le réseau ou l'institution dans diverses rencontres institutionnelles - Contribution à la formalisation et à l'animation du projet de réseau - Suivi et évaluation du projet du réseau d'éducation prioritaire par la construction d'outils diagnostiques et d'autoévaluation. - Organisation de liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés, conseils école collège, conseils de cycle 3). - Aide à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux, accompagnement des équipes d'école et de collège et organisation de manifestation pour associer les familles à la vie de l'école et du collège. - Aide à l'organisation et au suivi des journées de formation. - Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire et les liens avec les partenaires. - Suivi des actions d'accompagnement à la scolarité. <p>A cet effet, il élabore et diffuse des documents de travail, instruit et suit des dossiers, organise les réunions institutionnelles, rend compte.</p> <p>Par ailleurs, le coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire actualise et suit les liaisons avec les partenaires de l'éducation nationale (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.</p> <p>Spécificités :</p> <p>Être personne ressource quant aux problématiques spécifiques au réseaux au regard du référentiel de l'éducation prioritaire</p>
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement du système éducatif des 1^{er} et 2nd degré - Connaissance des conditions d'exercice en Education prioritaire et les orientations nationales (référentiel de l'Éducation Prioritaire) et académique en matière d'Education prioritaire relayées par l'inspecteur de la circonscription des écoles du réseau et pilotées par l'inspecteur en charge de la mission Éducation Prioritaire - Capacité à travailler en équipe - Coopérer avec des personnels de statuts et missions variés - Savoir adopter le bon positionnement
Pré-requis	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée pour l'impulsion pédagogique
Nomination et quotité	Pour les nouveaux candidats affectation à titre provisoire (en AFA). Mission de trois ans renouvelable une fois. L'affectation est à mi-temps. La nomination est suivie de la signature d'une lettre de mission entre la directrice académique, les co-pilotes du réseau et le titulaire du poste.
Régime horaire	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1er degré. Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1er degré.
Modalités de candidature	Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae S/C du supérieur hiérarchique à la81-mouvement@ac-toulouse.fr Dépôt des candidatures : au plus tard le 10 juin 2022 Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.

